



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010 AJOURNÉE AU 10 MAI 2010
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 17 MAI 2010

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du Conseil municipal du 3 mai 2010, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 17 mai 2010, à 17h00.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini, MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay, sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Claire Coulombe, greffière, sont aussi présents.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, et MM. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, et Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, sont aussi présents.

198/17-05-10

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 10 mai 2010 à la suite de son ajournement. Il est 17h00.

ADOPTÉE

199/17-05-10

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

Que le nouvel ordre du jour adopté modifie le contenu de la résolution numéro 197/10-05-10 adoptée le 10 mai 2010.

A Ouverture

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

B Gestion financière

C Gestion administrative

1. Embauche d'un stagiaire au Service d'urbanisme

D Contrats et appels d'offres

1. Appel d'offres numéro 2010-06 sur invitation : Fourniture de services professionnels d'architecture pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de rénovation au CSCVR : Octroi de contrat
2. Appel d'offres numéro 2010-07 sur invitation : Fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de rénovation au CSCVR : Octroi de contrat



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010 AJOURNÉE AU 10 MAI 2010
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 17 MAI 2010

- E** Avis de motion
- F** Adoption des règlements
- G** Sécurité publique
- H** Transport routier
- I** Hygiène du milieu
 - 1. Acquisition de deux armoires pour les RDD : Appropriation de surplus accumulé
- J** Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 1. Plein Air Haute-Rouge
 - 2. Achat d'arbustes et de récupérateurs d'eau de pluie : Appropriation de surplus accumulé
- K** Loisirs et culture
- L** Divers

Période de questions du public

- M** Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Aucun citoyen n'est présent.

GESTION ADMINISTRATIVE

200/17-05-10

EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE AU SERVICE D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de M. Guillaume Cardinal à titre de stagiaire au Service d'urbanisme à compter du 17 mai 2010 pour une période de quinze (15) semaines, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur et à la lettre d'entente numéro 2009-05.

Que la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 170/03-05-10 étant donné le désistement de Mme Élisabeth Valade.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

201/17-05-10

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2010-06 SUR INVITATION : FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CSCVR : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'appel d'offres numéro 2010-06 sur invitation pour la fourniture de services professionnels d'architecture pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010 AJOURNÉE AU 10 MAI 2010
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 17 MAI 2010

CONSIDÉRANT que la greffière a procédé, le 14 mai 2010 à 10h05, à l'ouverture des enveloppes générales reçues contenant une soumission;

CONSIDÉRANT que le Comité de sélection, tel que nommé par la résolution numéro 153/19-04-10, a procédé à l'étude de ces soumissions conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2010-06 daté du 19 avril 2010 dont voici les résultats :

Soumissionnaire	Pointage total intérimaire	
Pierre-Luc Beauregard, architecte	59/100	non qualifié
Gilbert Riel, architecte	76/100	qualifié
Jean-François Parent, architecte	70/100	qualifié

CONSIDÉRANT que le Comité de sélection a procédé, le 14 mai 2010, à l'ouverture des enveloppes contenant l' « offre de prix » des soumissionnaires ayant obtenu la note de passage de 70 points et plus requise par la Loi et que le résultat est le suivant :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)	Pointage final
Gilbert Riel, architecte	70 829,06 \$	17,79
Jean-François Parent, architecte	49 326,38 \$	24,33

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge retienne les services de la firme Jean-François Parent, architecte, soit la firme ayant obtenu le meilleur rang et/ou pointage final après évaluation, au coût total maximum de 49 326,38 \$ incluant les taxes (soit un montant total maximum de 43 700,00 \$ avant taxes) tel que soumissionné en date du 13 mai 2010, pour la fourniture de services professionnels d'architecture pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), tel mandat professionnel devant être réalisé conformément aux documents de soumission de la Ville, soit à l'appel d'offres numéro 2010-06 sur invitation daté du 19 avril 2010.

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

Que le présent contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 165 par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que la dépense liée au présent contrat soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 165 de la Ville du 19 avril 2010.

ADOPTÉE

202/17-05-10

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2010-07 SUR INVITATION : FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CSCVR : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'appel d'offres numéro 2010-07 sur invitation pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010 AJOURNÉE AU 10 MAI 2010
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 17 MAI 2010

CONSIDÉRANT que la greffière a procédé, le 14 mai 2010 à 10h05, à l'ouverture des enveloppes générales reçues contenant une soumission;

CONSIDÉRANT que le Comité de sélection, tel que nommé par la résolution numéro 154/19-04-10, a procédé à l'étude de ces soumissions conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2010-07 daté du 19 avril 2010 dont voici les résultats :

Soumissionnaire	Pointage total intérimaire	
GENIVAR, Société en commandite	81/100	qualifié
CIMA+	73/100	qualifié

CONSIDÉRANT que le Comité de sélection a procédé, le 14 mai 2010, à l'ouverture des enveloppes contenant l' « offre de prix » des soumissionnaires ayant obtenu la note de passage de 70 points et plus requise par la Loi et que le résultat est le suivant :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)	Pointage final
GENIVAR, Société en commandite	97 863,00 \$	13,39
CIMA+	99 200,19 \$	12,40

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge retienne les services de la firme GENIVAR, Société en commandite, soit la firme ayant obtenu le meilleur rang et/ou pointage final après évaluation, au coût total maximum de 97 863,00 \$ incluant les taxes (soit un montant total maximum de 86 700,00 \$ avant taxes) tel que soumissionné en date du 13 mai 2010, pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance des travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), tel mandat professionnel devant être réalisé conformément aux documents de soumission de la Ville, soit à l'appel d'offres numéro 2010-07 sur invitation daté du 19 avril 2010.

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

Que le présent contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 165 par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que la dépense liée au présent contrat soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 165 de la Ville du 19 avril 2010.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

ACQUISITION DE DEUX ARMOIRES POUR LES RDD : APPROPRIATION DE SURPLUS ACCUMULÉ

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

203/17-05-10



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010 AJOURNÉE AU 10 MAI 2010
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 17 MAI 2010

D'autoriser la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) à faire l'acquisition, pour la Ville de Rivière-Rouge, de deux (2) armoires pour les résidus domestiques dangereux (RDD) au coût approximatif de 2 880,20 \$ chacune, taxes incluses

Que cette dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

204/17-05-10

PLEIN AIR HAUTE-ROUGE

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a appuyé Plein Air Haute-Rouge dans ses démarches auprès de la MRC d'Antoine-Labelle afin qu'ils obtiennent la gestion des TPI sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que la gestion des TPI permet de générer des ressources financières importantes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge, bien qu'elle appuie les autres projets de développement, a comme priorité le développement du réservoir Kiamika;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge avise Plein Air Haute-Rouge qu'advenant l'obtention de la gestion des TPI, cet organisme devra ainsi s'autofinancer et que la Ville n'a pas l'intention de participer davantage financièrement à son fonctionnement dans l'avenir.

ADOPTÉE

205/17-05-10

ACHAT D'ARBUSTES ET DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE : APPROPRIATION DE SURPLUS ACCUMULÉ

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a présenté deux (2) demandes dans le cadre du programme d'aide financière 2010 de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement pour l'achat d'arbustes pour la régénération des rives (coût total du projet : 1 500,00 \$) et pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie (coût total du projet : 4 063,50 \$);

CONSIDÉRANT que ces deux (2) projets ont été retenus (750,00 \$ pour les arbustes et 1 800,00 \$ pour les récupérateurs d'eau de pluie) et que la Ville doit défrayer la différence;

CONSIDÉRANT qu'aucun budget n'a été alloué à ces projets;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010 AJOURNÉE AU 10 MAI 2010
ET AJOURNÉE DE NOUVEAU AU 17 MAI 2010**

D'autoriser l'appropriation des sommes nécessaires à l'achat d'arbustes pour la régénération des rives et pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie, à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité, et ce, pour un montant n'excédant pas 3 013,50 \$.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Aucun citoyen n'est présent.

206/17-05-10

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyée par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 17h15.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe